



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière,
de la susdite municipalité,

Il y aura une assemblée spéciale le **lundi 18 décembre 2023, tout de suite après l'assemblée spéciale du budget qui a lieu à 18h30**, au lieu ordinaire des sessions (Salle Optimiste).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de règlement – Règlement 404-2023 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2024 et les conditions de perception
5. Adoption de règlement – Règlement 405-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2024
6. Appropriation surplus – Réserve élection générale
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de décembre 2023.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le quatorzième jour du mois de décembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de décembre 2023

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière